Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260126-B26_009-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-009

Séance du lundi 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en la salle Cathédrale au siège de Morlaix Communauté à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 24
Nombre de votants : 24

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Solange Creignou, Guy Pennec, François Hamon, Nathalie Bernard, Julien Kerguillec, Catherine Tréanton, Roger Héré, Christophe Micheau, François Girotto, Marc Rousic, Brigitte Mel, David Guyomar, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Yvon Laurans, Nicole Segalen-Hamon, Joseph Irrien, Hervé Saint-Jalm, Francis Lebrault, Bernadette Auffret, Joëlle Huon, Monique Nedellec, Gilles Créach.

Étaient absents excusés : Anne Catherine Lucas, Alban Le Roux, Claude Poder, Nathalie Barnet, Renaud de Clermont-Tonnerre, Valérie Scattolin, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Jean-René Péron, Gwénolé Guyomarc'h, Anne-Marie Kerviel.

Acquisition foncière, Hydro Armor, ZAE du Rohou (Plouézoc'h)

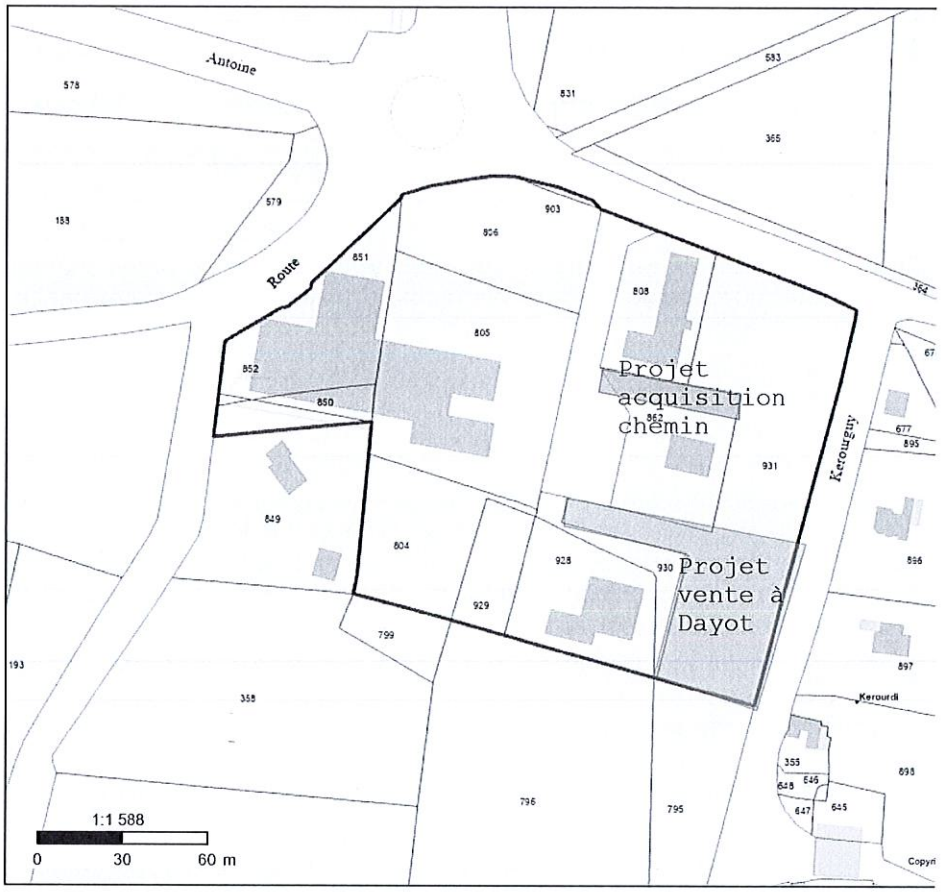
Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientations stratégiques n°16 "Permettre aux acteurs économiques de s'adapter" et n°17 "Développer le tissu de TPE et PME"

Rapporteur : Solange Creignou

Afin d'accompagner la croissance de l'entreprise Dayot implantée sur la zone du Rohou à Plouézoc'h, un redécoupage de la parcelle C 931 appartenant à Morlaix Communauté est nécessaire. En effet, une emprise foncière d'environ 2 400 m² de cette parcelle permettra à l'entreprise de créer une extension du bâtiment dans le prolongement du bâtiment actuel et de permettre la circulation des flux logistiques en interne sur le site.

Afin de désenclaver le reste de la parcelle C 931 et de permettre la création de deux lots supplémentaires pour répondre à des besoins futurs d'entreprises artisanales, une acquisition d'une emprise foncière de 455 m² a été proposée à l'entreprise Hydro Armor.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260126-B26_009-DE



L'acquisition de l'emprise foncière d'environ 455 m² a été proposée à l'entreprise Hydro Armor à 5 € HT le m².

Vu l'avis favorable de la Commission Économie - Tourisme - Commerce du 20 janvier 2026 ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver le principe d'acquisition à la société Hydro Armor à toute autre personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet et dans les mêmes conditions, d'une emprise foncière issue de la parcelle C0862p d'environ 455 m² au prix de 5 € le m² HT soit un total d'environ 2 275 € HT,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes ainsi que tout document relatif à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX